

Communauté d'Agglomération du Grand Montauban



Plan Climat Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban

Plan d'actions

Mars 2011

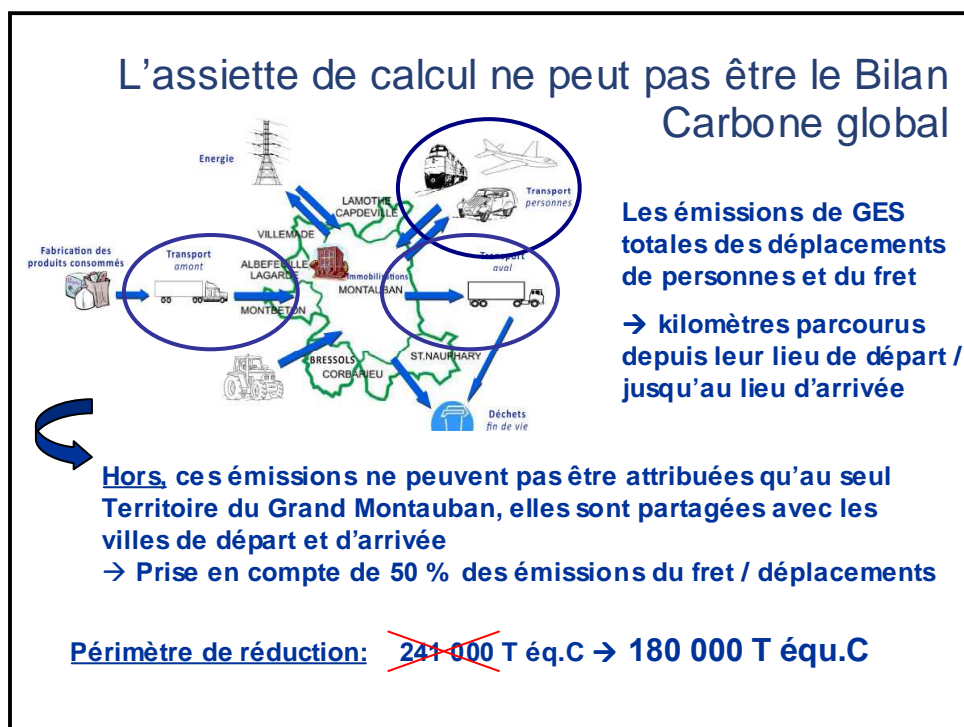
1	Périmètre de réduction	3
2	Objectifs de réduction.....	5
3	Feuille de route pour un territoire bas carbone.....	7
4	Le plan d'action	10
5	Synthèse du plan d'action.....	51

1 Périmètre de réduction

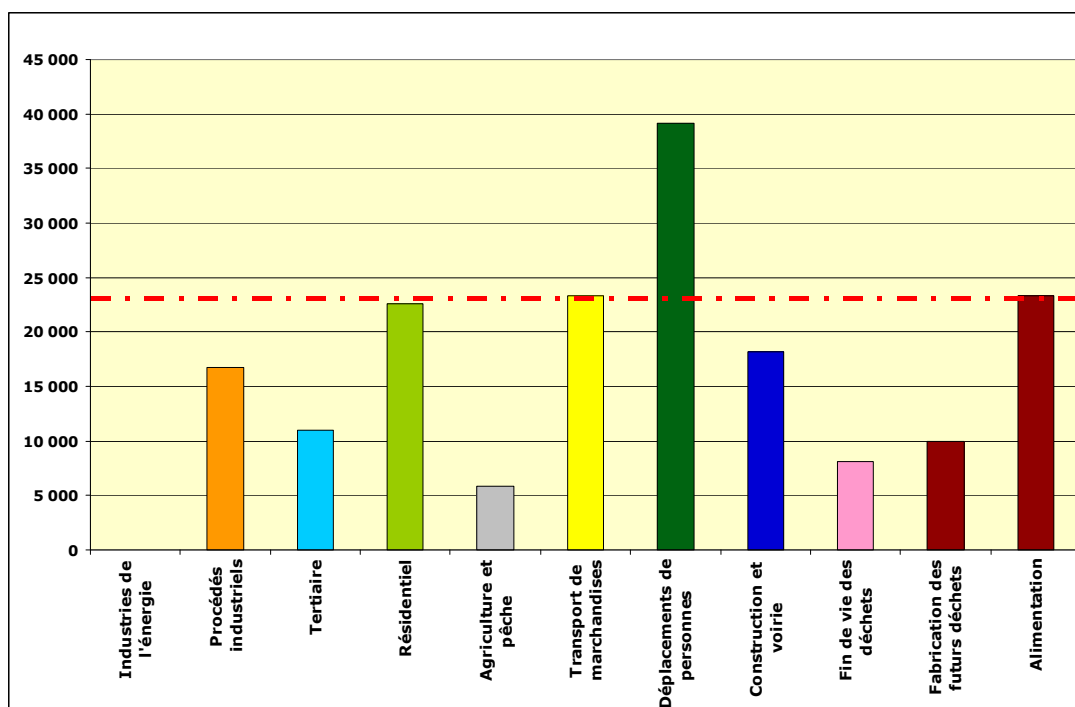
La première étape du Plan Climat Energie Territorial, qui consiste en un diagnostic des émissions de GES de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban, dresse le portrait des émissions émanant de l'activité du territoire.

Ces émissions intègrent des doubles comptes avec d'autres territoires avec lesquels le Grand Montauban interagit. Afin de définir des objectifs de réduction, il est nécessaire de définir l'assiette de calcul sur lequel portera le plan d'actions.

Périmètre de réduction des émissions GES pour le Plan d'action



Le profil général reste inchangé mais il replace l'importance et donc les poids associés du secteur résidentiel, de la construction et de la voirie ainsi que des secteurs industriels et tertiaires ; sur lequel la collectivité possède de nombreux leviers d'actions.



Histogramme des émissions de GES après redéfinition de l'assiette de calcul évitant les doubles comptes avec les autres territoires.

2 Objectifs de réduction

Les objectifs de réduction prévus au niveau national, européen, et mondial : que choisir ?

Plusieurs objectifs de réduction de gaz à effet de serre existent :

- Objectif du GIEC : - 85% en 2050

Selon le GIEC, il faudrait réduire les émissions mondiales de GES de 85% par rapport à leur niveau de 2000 pour avoir une chance de stabiliser la hausse de la température à 2°C au dessus du niveau préindustriel.

En partant des données de 2010, cet objectif ambitieux correspond à une baisse de 4,6 % des émissions par an.

- Objectif Français Facteur 4 : -75% en 2050

Dans la loi de Programmation et d'Orientation de la Performance Energétique, la France s'est engagée dans un objectif « Facteur 4 ». Cela correspond à un objectif de division par quatre de nos émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050.

Cet objectif correspond à une baisse de 3,4 % par an en partant de 2010.

- Objectif européen de réduction des gaz à effet de serre : baisse de 20% ou 30% en 2020

Dans le cadre de l'accord post 2012, l'Union Européenne a négocié le paquet Energie Climat. L'objectif est de baisser les émissions de GES de 20% entre 1990 et 2020, et jusqu'à 30 % en cas d'accord international à titre de contribution à un accord mondial global pour l'après 2012.

Le paquet Energie Climat européen prévoit la mise en place des objectifs des « 3 x 20 » :

- 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990,
- 20% d'énergies renouvelables,
- et 20% d'économies d'énergie pour 2020.

Un objectif – 30 % en 2020 correspond à une baisse annuelle de 3,5 % en partant de 2010.

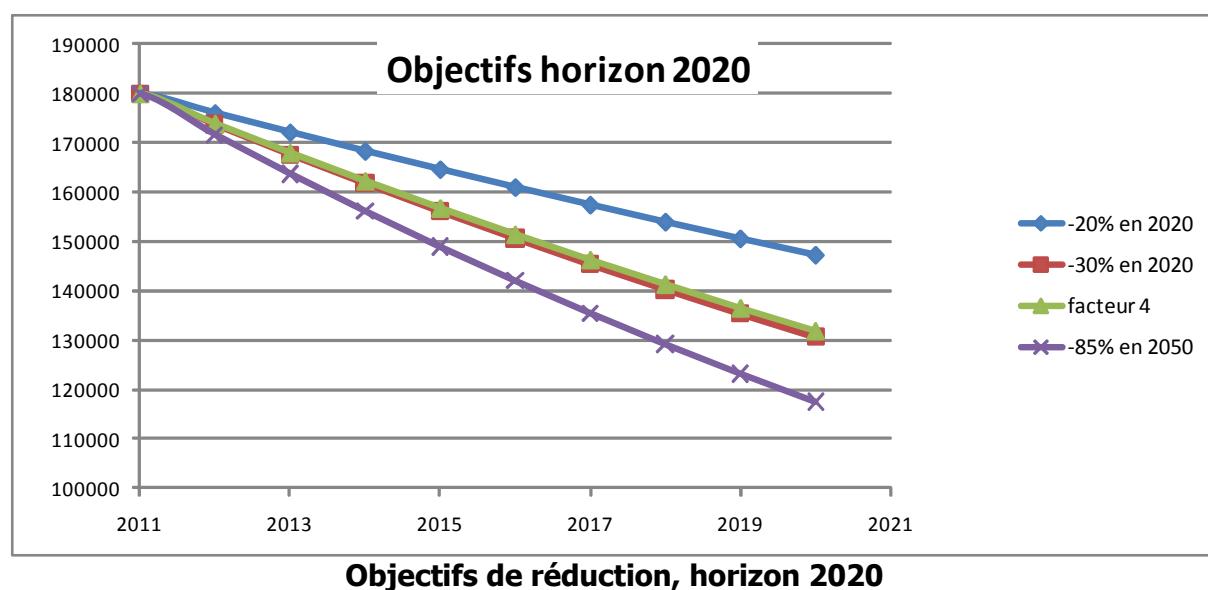
Un objectif – 20 % en 2020 correspond à une baisse annuelle de 2,2 % en partant de 2010.

Pour définir les baisses annuelles à réaliser, un périmètre doit être défini. Nous proposons de prendre la totalité du Bilan Carbone du territoire amputé de 50% des émissions du fret et des déplacements de personnes. Dès lors, les émissions de référence sont de 180 000 t équ .C en 2010.

Ainsi les objectifs de réduction se traduisent pour la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban de la manière suivante :

	Objectif 2020			
	- 85 % en 2050	Facteur 4	- 30 % en 2020	- 20 % en 2020
Volume total en t équ C	-62 500	-48 000	-49 000	-36 000
Réduction moyenne annuelle en t équ C	-3 888	-3 417	-5 486	-3 628
% de réduction annuel	-4,6 %	-3,4 %	-3,5 %	-2,2 %

Les quatre courbes du graphique suivant décrivent les tendances de réduction à suivre à l'horizon 2020 en fonction du niveau d'objectif recherché.



Notons que le facteur 4 est un objectif fixé à l'horizon 2050, d'où la tendance similaire à l'objectif 30% en 2020.

3 Feuille de route pour un territoire bas carbone

Cette feuille de route est la synthèse et la mise en forme des actions proposées lors des groupes projets réunis lors des journées du climat d'octobre 2010 et validé par le Grand Montauban.

1. Un aménagement et un urbanisme économes

- 1.1. Intégrer des objectifs climat et énergie dans les documents d'urbanisme**
- 1.2. Développer l'aménagement durable des quartiers et des Zone d'Activités**
- 1.3. Rapprocher habitants et activités pour favoriser les déplacements de proximité**
- 1.4. Renforcer la densité urbaine tout en travaillant sur la forme urbaine**

2. Une mobilité bas carbone

2.1. Réduire l'utilisation de la voiture individuelle

- Développer la dématérialisation et le télétravail
- Développer les plans de déplacement
- Développer le covoiturage
- Réduire la place de la voiture en ville

2.2. Proposer des alternatives efficaces à la voiture

- Développer et promouvoir les transports en communs
- Développer l'inter-modalité
- Développer et promouvoir les transports doux, particulièrement le vélo
- Sensibiliser les acteurs du territoire pour une mobilité plus durable

2.3. Réduire l'impact de l'utilisation de la voiture

- Développer l'usage des véhicules sobres
- Réduire les vitesses sur le territoire

2.4. Proposer des alternatives au fret routier

- Développer le transport de marchandises alternatif au routier (centre de transit fer-route, ...)
- Améliorer la logistique des "derniers kilomètres"

3. Bâtiments performants et énergie

3.1. Poursuivre la réhabilitation les bâtiments existants et lutter contre la précarité énergétique

- Inciter les bailleurs à optimiser la performance énergétique des bâtiments
- Réduire les consommations des bâtiments les plus énergivores
- Améliorer la performance énergétique des rénovations et réhabilitation

3.2. Renforcer l'exemplarité des pratiques

- Développer le conseil énergétique
- Développer et inciter à la construction de bâtiments exemplaires
- Mettre en place un plan lumière mobilisant secteurs public et privé
- Préférer la réhabilitation à la construction neuve

3.3. Développer les énergies renouvelables et autres ressources locales

- Développer et promouvoir les énergies renouvelables et locales
- Utiliser les déchets pour produire de l'énergie
- Utiliser des matériaux moins émetteurs en GES et privilégier les matériaux recyclés pour les aménagements et la construction

4. Une économie verte

4.1. Construire l'identité économique du territoire autour de l'économie verte

- Développer les éco-entreprises et les éco-technologies
- Développer l'éco-tourisme ou tourisme durable
- Encourager les circuits courts et l'agriculture de qualité

4.2. Des modes de production et de consommation sobres en énergie et en matières premières

- Développer la maîtrise de l'énergie (secteurs industriel, tertiaire, agricole)
- Encourager le recyclage , la réparation et la réutilisation
- Développer l'écologie industrielle et l'éco-conception
- Mettre en œuvre le programme de prévention des déchets à la source
- Promouvoir les matériaux locaux et éco-matériaux, et organiser/accompagner des filières locales (prise de relais par les fournisseurs)

5. L'engagement de tous

5.1. Communiquer sur le Plan Climat et sensibiliser à l'échelle du Grand Montauban

- Mettre en place un plan de communication et de valorisation du Plan Climat
- Déterminer des lieux pédagogiques d'échanges et de communication
- Création d'un forum Plan Climat (échanges, retours d'expériences, etc..)
- Communiquer les informations sur les aides diverses aux habitants
- Monter des journées de sensibilisation
- Organiser des visites (visites de site, par ex)
- Etablir une charte d'adhésion au plan climat

5.2. Sensibiliser sur des thématiques spécifiques

- Eviter le gaspillage alimentaire
- Consommer différemment, acheter « éco-responsables »
- Redécouvrir le jardinage, créer des jardins partagés

5.3 Former les acteurs sur les thématiques du Plan Climat afin de permettre le changement des pratiques

- Mettre en place un programme éducatif en lien avec le Plan Climat
- Promouvoir et former à l'éco conduite
- Développer des formations professionnelles particulièrement pour les métiers du bâtiment et de l'énergie

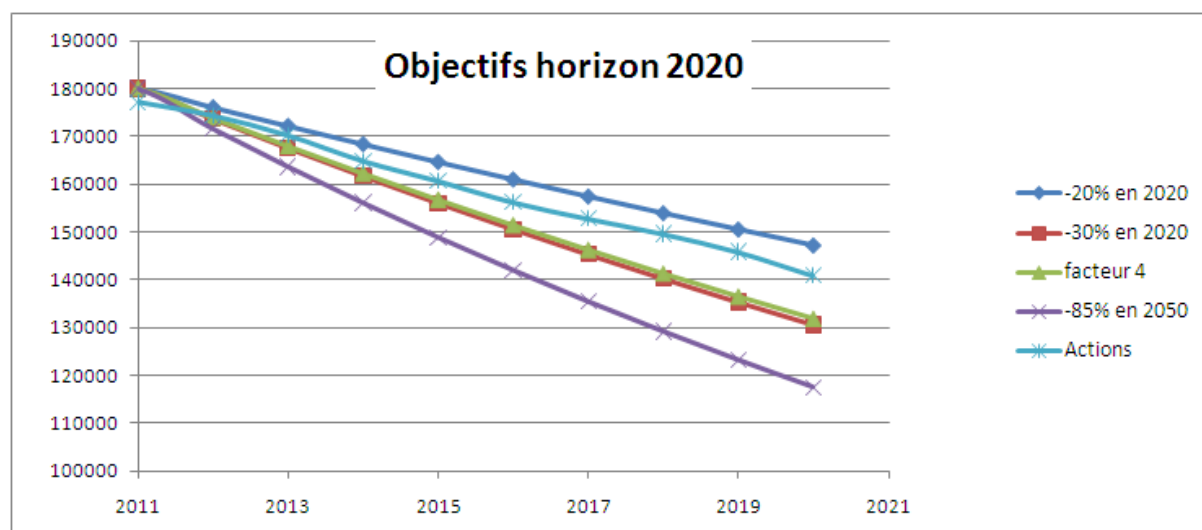
4 Le plan d'action

Le plan d'action qui suit intègre 25 fiches projets qui décrivent les projets à engager sur la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban afin de parvenir aux objectifs fixés à l'horizon 2020.

Ces projets ont été élaborés à la suite d'ateliers de concertation rassemblant divers acteurs du territoire. Ils sont donc le fruit d'une réflexion et d'un travail collectif, menés par des habitants, des professionnels et des élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban qui connaissent le territoire permettant d'élaborer un plan d'action cohérent et adapté à la réalité du périmètre concerné.

A la suite du diagnostic carbone de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban, des ateliers de concertation ont eu lieu afin d'élaborer un plan d'actions immédiat. Les opérations envisagées ont alors été intégrées dans les fiches projets et se sont vu attribuer un facteur de contribution aux objectifs, de manière à pondérer leur rôle dans la mise en œuvre des projets de réduction des émissions de GES.

Au final, chaque fiche projet présente les opérations à mener, les réductions d'émission de GES estimées et la cohérence avec les actions immédiates. La finalité du PCET et l'atteinte des objectifs dépend essentiellement de la bonne mise en œuvre de ces projets.



Courbes de réductions, horizon 2020

L'association de ces cinq courbes permet d'avoir un point de vue sur l'impact des actions envisagées, de voir que l'on respecte les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement.

Ainsi, le Plan d'action proposé ci-après permet de respecter le cap fixé par les directives européennes et le Grenelle de l'environnement. Il suit même un scénario légèrement plus favorable. Toutefois, il ne permet pas d'atteindre le rythme du facteur 4, engagement

français à l'horizon 2050. Dès lors, un second plan d'actions, plus ambitieux devra être mis en œuvre après 2020.

Parmi les axes de travail défini par la feuille de route, nous proposons une approche recentrée sur 25 fiches projets phares, qui permettent de travailler fortement sur les principaux postes d'émissions. Ces fiches projets doivent être mises en œuvre sur les 10 prochaines années. Dès aujourd'hui, de nombreuses actions sont engagées par la collectivité et viennent débiter l'action.

Il nous semble souhaitable qu'un agent soit en charge de l'animation spécifique des actions Bilan Carbone et soit personne ressource pour les différents porteurs d'actions identifiés dans les services.

• **Descriptif**

Cette partie a pour objectifs de décrire le projet dans sa raison, sa forme et ses enjeux. On vient présenter l'état actuel des choses sur la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban ou de manière plus globale afin de faire ressortir l'importance des projets à engager.

L'explication de certains termes vient clarifier le projet. On peut ensuite mieux comprendre les différentes étapes des actions qui structurent la phase de mise en pratique et permettent d'atteindre les objectifs de réduction fixés.

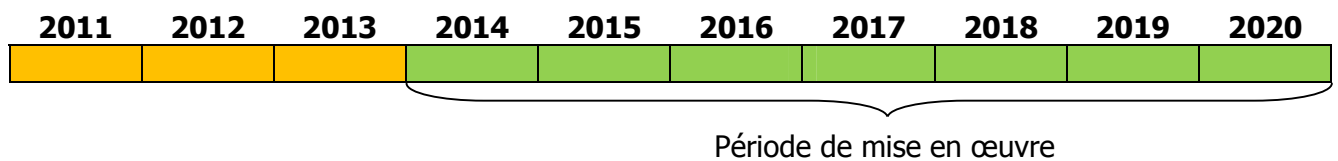
Vient finalement l'engagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban, vis-à-vis de ses ressortissants de tous types (citoyens, entreprises...), et la cohérence requise entre les différentes actions afin de mener à bien ce Plan Climat Energie Territorial.

• **Estimation des émissions évitées à l'horizon 2020 : XX t équ. C**

On décrit ici la méthode employée pour quantifier les réductions d'émissions de gaz à effet de serre.

L'assiette désigne la zone d'impact des actions envisagées sur les émissions du territoire. Les hypothèses de calcul émises permettent de quantifier les réductions attendues et l'on présente ensuite la mise en œuvre de cette action.

• **Calendrier de mise en œuvre préconisé :**



• **Proposition d'actions immédiates :**

A la suite de concertations des acteurs et des citoyens de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban, un plan d'action immédiat a été défini, reprenant l'ensemble des projets déjà engagés ou en cours d'élaboration, et mis en place à très court terme.

Ces actions sont reprises dans cette partie pour souligner la cohérence avec le plan d'action, établi en aval du Bilan Carbone® dressé. Les actions sont accompagnées d'une note de 'Contribution aux objectifs' de manière à les pondérer et à établir des priorités dans la mise en œuvre. Le barème est le suivant :

- 1 Projet localisé, légèrement contributeur
- 2 Projet localisé, contributeur
- 3 Projet localisé : bonne pratique
- 4 Projet territorialement élargie, légèrement contributeur
- 5 Projet territorialement élargie, contributeur
- 6 Projet territorialement élargie, très contributeur

N°1 Réaliser des AEU pour chaque actualisation de document d'urbanisme (SCOT, PLU) et pour les opérations d'aménagement (ZAC et lotissement)

**Aménagement et urbanisme économes
Intégrer des objectifs climat et énergie dans les documents d'urbanisme**

- Descriptif**

"Tout projet urbain, qu'il s'inscrive dans une démarche de planification ou dans une perspective d'aménagement opérationnel, ne saurait être dissocié du contexte et des problèmes environnementaux dans lequel il intervient." (Source ADEME : Réussir un projet d'urbanisme durable).

L'AEU® - Approche Environnementale de l'Urbanisme - s'adresse aux collectivités locales qui s'engagent dans une démarche de planification urbaine ou d'aménagement opérationnel. Son objectif est de faciliter et de favoriser la prise en compte des facteurs environnementaux dans les projets de développement urbain.

Elle peut ainsi être déployée à n'importe quel stade d'un projet urbain et apporte une solution d'ingénierie pertinente pour l'intégration de critères environnementaux lors de la rédaction des documents d'urbanisme. Cet outil permet notamment de mener une analyse adéquate des relations existantes entre les déplacements et les modes de développement urbains.

L'objectif de cette action est de mettre en œuvre une démarche d'AEU sur chaque projet d'urbanisme et d'aménagement. Cette action est essentielle car la prise en compte des enjeux environnementaux dans l'urbanisme est un socle indispensable à la mise en œuvre d'autres actions (en particulier sur les déplacements).

- Estimation des émissions évitées à l'horizon 2020 :**

2 641 t équ. C.

Hypothèse de calcul :

Assiette : Agit essentiellement sur la mobilité sur le long terme via le rapprochement des activités et du logement, la possibilité de renforcer l'utilisation des transports en commun, les déplacements doux et les matériaux de construction :

30 836 t équ. C.

Réductions attendues : Cette estimation de réduction intègre l'action 2 (Définir une politique foncière). Les réductions seront nulles sur les 1ères années, puis progresseront progressivement pour atteindre un total de 9% de réduction en 10 ans.

Soit 2 641 t équ. C.

- Calendrier de mise en œuvre préconisé :**

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020

- **Descriptif**

Les politiques foncières (ensemble des réglementations, moyens et outils mis en œuvre afin d'assurer l'administration des sols) jouent un rôle clé dans les politiques urbaines et du logement. A l'heure où l'attraction du territoire est forte et la croissance démographique supérieure à la moyenne nationale, l'étalement urbain qui en résulte est rapide et dans certains cas incontrôlé.

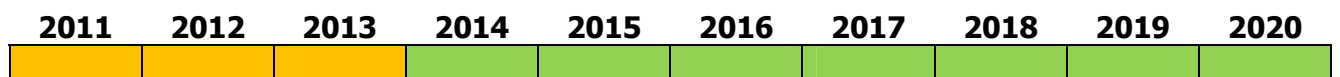
Pour favoriser l'intensité urbaine, le commerce de proximité ou encore la diminution des déplacements individuels, une administration des sols en cohérence avec une politique et un engagement en faveur du développement durable est incontournable.

La collectivité a créé un Etablissement Public Foncier Local, outil opérationnel indispensable à toute politique foncière. Dans le cadre d'un Plan Climat, celui-ci permettra de travailler sur un aménagement du territoire favorisant l'intensité urbaine, la proximité et la préservation des espaces agricoles.

- **Estimation des émissions évitées à l'horizon 2020 :**

Calcul intégré à l'action n°1

- **Calendrier de mise en œuvre préconisé :**



• **De nombreuses actions engagées :**

Action	Calendrier	Contribution aux objectifs
Intégrer la dimension énergie climat et les lois Grenelle dans le SCOT	Fin d'année 2011	6
Mise en place d'un PLU intercommunal		4
Bonification du COS en fonction de la performance énergétique des bâtiments Préconisation sur les matériaux Mutualisation de parkings, silos à voiture entre plusieurs commerces	2011	5
		6
		4
Modification du cahier des charges des ZAC (SPLA)	2011 / 2012	6
Révision de certains PLU communaux	2011	4
Modification des marges locales autorisées au bailleur en fonction des performances environnementales	2011	5
Création d'un Ecoquartier sur bas Pays	Lancement en 2011	3
Réaliser une AEU sur la ZAC Villebourbon	2011/2012	3
Ouverture d'une crèche d'entreprise en face de la Clinique Cave	2011	3
Création d'un restaurant d'entreprise par la société ANOVO (ZIN)		2
Projet de crèche interentreprises en ZI Nord		3

	Intégrer des critères de performances énergétiques pour l'attribution des aides FISAC, pour le développement et la valorisation des commerces de proximité	2011	5
	Projet exemplaire autour de l'accessibilité de la gare TGV	Long terme	6
	Commerce ouverture d'un supermarché de 1500m ² environ qui desservira au minimum 5 000 à 10 000 habitants logement social : commerce au RDC	2011	2
	bâtiments administratifs Ouverture d'une 2ème école sur Bas Pays	2011	3
	Développement de commerces de proximité sur Villemade	2011	3

- **Descriptif**

Nous constatons qu'en moyenne, 52% des déplacements urbains effectués en voiture sont d'une distance inférieure à 3 km et 10% à moins de 500 m. Aujourd'hui l'utilisation de la voiture est systématique même pour les trajets les plus courts. Ce phénomène est dû à la facilité d'accès aux véhicules motorisés, mais aussi aux manques de solutions de déplacement alternatif.

Inverser la tendance n'est pas qu'une question d'éducation citoyenne, mais aussi une question d'aménagement et d'accessibilité à ces autres moyens de transport. Les centres villes, historiquement et architecturalement piétons doivent aujourd'hui s'adapter. Sans bannir la voiture, il s'agit de réduire progressivement son utilisation en centre ville et de modifier le rapport de force dans les centres urbains entre véhicules motorisés et modes doux.

L'impact de ce type d'action est immédiat : l'image de la ville change et l'ambiance est meilleure. Elle doit cependant être menée conjointement avec le développement d'offres de transport en commun et de cheminements doux.

- **Estimation des émissions évitées à l'horizon 2020 :**

1 263 t équ. C.

Hypothèse de calcul

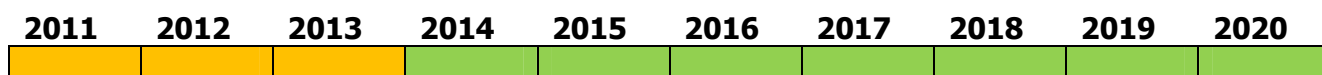
Assiette : Déplacements internes en voiture :

12 636 t équ. C.

Réductions attendues : Nous faisons l'hypothèse que seul 50% de ces émissions se font en lien avec des déplacements vers le centre urbain, soit 6 318 t équ. C. Sur le long terme, nous pouvons viser une réduction de 20% de ces émissions.

Soit 1 263 t équ. C.

- **Calendrier de mise en œuvre préconisé :**



Mobilité bas carbone
Réduire l'utilisation de la voiture individuelle

- **Proposition d'actions immédiates**

Action	Calendrier	Contribution aux objectifs
Extension de la piétonisation du centre-ville aux rues Garriçon, Midi-Pyrénées, Foch, Mortarieu, Gambetta, Consul Dupuy et Mandoune		3
Optimisation du système de stationnement.		4
Réserver des places de stationnement pour les véhicules propres		4
Création d'une plaquette de communication : se déplacer sans voiture à Montauban	2ème semestre 2011	4
Permettre aux chefs d'entreprise de covoiturer pour aller sur les salons et autres déplacements	2011	1
Plateforme de co-voiturage		3
PDIE ZI Nord mené par la CCI pour réduire le nombre de voitures et fluidifier les déplacements	2011	3

Commentaires sur le Plan d'Actions Immédiat :

Les actions immédiates sont totalement en phase avec les objectifs de la fiche projet. Pour atteindre les objectifs, il sera nécessaire d'amplifier ce type d'actions sur les prochaines années.

On peut aussi noter un partenariat important en termes d'efficacité avec la CCI, car le champ d'action de celle-ci est vaste et permettra d'atteindre des résultats intéressants.

- **Descriptif**

Une augmentation de la fréquentation des transports en commun se ressent directement sur les déplacements individuels en voiture et donc, sur l'importance du trafic (embouteillages), la qualité de l'air (en particulier en période estivale) et sur les émissions de gaz à effet de serre.

La promotion des modes de transport collectifs est l'une des actions phares de tous Plan Climat. Pour renforcer l'attractivité des transports en commun, il sera nécessaire, de développer l'offre, d'adapter les tarifs, d'augmenter les cadencements et de diffuser largement les informations. Cette action est complétée par les actions 5 et 7 (parkings relais, plateforme multimodale) et ne prendra son plein essor que dans la mesure où les actions relevant de l'Aménagement et de l'Urbanisme économes seront mises en œuvre.

- **Estimation des émissions évitées à l'horizon 2020 :**

460 t équ. C.

Hypothèse de calcul

Assiette : Déplacements internes en voiture, utilisation des transports en commun :

12 636 t équ. C.

Réductions attendues : Nous faisons l'hypothèse d'une montée en puissance progressive de l'utilisation des bus créant une augmentation de 50% de leur utilisation. Soit 5 000 000 passagers.km qui ne seront pas effectués en voiture (50% heure de pointes).

Soit 460 t équ. C.

- **Calendrier de mise en œuvre préconisé :**

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020

• **Proposition d'actions immédiates :**

Action	Calendrier	Contribution aux objectifs
Optimisation des réseaux de transport en commun		5
Promouvoir les Transports en commun par des opérations de communication de la SEMTM	2ème semestre 2011	4
Rédaction du cahier des charges de la Délégation de Service Public transport : proposer un ticket unique avec la SNCF		5
Rédaction du cahier des charges de la Délégation de Service Public transport : modifier le cadencement des lignes pour mieux s'adapter aux horaires des salariés pour leurs déplacements domicile-travail		5
Rédaction du cahier des charges de la Délégation de Service Public transport : intégration d'huile végétale pure (HVP) dans la flotte de bus		4
Plan de déplacement Quartier Villebourbon pour améliorer l'accès aux transports en commun	2011	3
Construction d'un nouveau dépôt de carburant à Albasud pour diversifier et optimiser le ravitaillement de la SEMTM		3
Développement du tourisme fluvial avec une péniche restaurant et des liaisons douces entre les différents pontons d'amarrage	2011	4

Commentaires sur le Plan d'Actions Immédiat :

En parallèle des projets de réduction de la place de la voiture en ville, l'offre des transports en commun est bien soutenue par diverses actions immédiates. Grâce à l'engagement de la SEMTM, plusieurs leviers d'actions ressortent et sont bien exploités. L'impact de ces opérations est fort en termes de réduction des émissions de GES comme le montre le chiffrage des contributions aux objectifs. Il existe une bonne cohérence entre la fiche projet et les actions immédiates qu'elle intègre.

N°5	Création d'une plateforme multimodale au niveau de la gare																												
Mobilité bas carbone Proposer des alternatives efficaces à la voiture	<ul style="list-style-type: none"> Descriptif <p>Les déplacements de personnes sont aujourd'hui la principale d'émission du territoire (35 000 t équ. C émises à l'année de par les déplacements de résidents en voiture sur le territoire). La limitation de cet impact passe par des propositions de transports en communs adaptées et en synergie avec les projets et les opérations d'urbanisme.</p> <p>Il est ici question de proposer un mode de déplacement compétitif, pour les résidents comme les visiteurs, selon une démarche cohérente, rassemblant les différents transports en commun : le réseau de trains, bus, vélos et voitures.</p> <p>La réduction attendue n'est évidemment pas immédiate, elle montera en puissance avec le changement des comportements, facilité par la mise en œuvre de l'action n°4 (Développer l'offre de transport en commun). La nouvelle plateforme multimodale desservira efficacement la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban.</p>																												
	<ul style="list-style-type: none"> Estimation des émissions évitées à l'horizon 2020 : 938 t équ. C. <p><u>Hypothèse de calcul</u></p> <p><u>Assiette</u> : Déplacements des résidents et des visiteurs en voiture, nous prenons 14% des déplacements résidents soit 4 919 t équ. C et 19% des déplacements visiteurs soit 6 921 t équ. C. 11 735 t équ. C.</p> <p><u>Réductions attendues</u> : La création d'une plateforme multimodale au niveau de la gare favorise l'utilisation du train pour les déplacements domicile-travail et pour les déplacements de visiteurs. Ainsi L'impact progressif nous permet d'atteindre 8% de réduction sur ces déplacements. Soit 938 t équ. C.</p>																												
	<ul style="list-style-type: none"> Calendrier de mise en œuvre préconisé : <table border="1" data-bbox="196 1435 1528 1507"> <thead> <tr> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #90EE90;"></td> <td style="background-color: #90EE90;"></td> <td style="background-color: #90EE90;"></td> <td style="background-color: #90EE90;"></td> <td style="background-color: #90EE90;"></td> <td style="background-color: #90EE90;"></td> <td style="background-color: #90EE90;"></td> <td style="background-color: #90EE90;"></td> </tr> </tbody> </table>										2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020									
2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020																				

<ul style="list-style-type: none"> Proposition d'actions immédiates : 		
Action	Calendrier	Contribution aux objectifs
Réaménagement du parking de la gare	2011	6

Commentaires sur le Plan d'Actions Immédiat :

La gare est un point stratégique de la multimodalité des déplacements des résidents et des visiteurs. Les actions immédiates sont donc en phase avec les objectifs de la fiche projet, mais ce n'est qu'une première étape. il sera nécessaire de renforcer la liaison avec les transports en commun et les déplacements doux.

• **Descriptif**

Avec les cheminements doux, les piétons et les vélos retrouvent leur place en ville, où la voirie a longtemps privilégié la voiture. En outre, le contexte énergétique, la multiplication des pistes cyclables et des chemins piétons permet de faire évoluer les mentalités et les pratiques.

En plus de bénéfices avérés sur la santé et le stress, les cheminements doux incitent à une utilisation moins systématique de la voiture. De telles mesures doivent en parallèle être accompagnées de régulations de vitesse et de partages de la voirie, de manière à placer le cycliste ou le piéton dans un environnement sûr et dans lequel il se sent accueilli et en confiance.

Pour ce faire, la communauté d'Agglomération du Grand Montauban va étendre le réseau cyclable, le sécuriser, assurer les continuités entre les différents chemins et promouvoir pour les résidents comme pour les visiteurs, ces nouveaux modes de déplacement.

• **Estimation des émissions évitées à l'horizon 2020 :**

329 t équ. C.

Hypothèse de calcul

Assiette : Déplacements internes :

12 636 t équ. C.

Réductions attendues : Nous prenons l'hypothèse d'une réduction de 3% de ces émissions grâce au développement de cheminements doux.

Soit 329 t équ. C.

• **Calendrier de mise en œuvre préconisé :**

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020

**Mobilité bas carbone
Proposer des alternatives efficaces à la voiture**

• **Proposition d'actions immédiates :**

Action	Calendrier	Contribution aux objectifs
Mise en place d'un service de location de vélos humanisés par la SEMTM	2ème trimestre 2011	4
Rédaction du cahier des charges de la DSP transport : autoriser les vélos dans les bus		5
Création de 2 060 mètres linéaires de voies piétons/cycles	2011	6
Fête du vélo - Atelier : comment circuler en ville ?	27-29 Mai	2
Développement du vélo tourisme, le long du canal et entre les grandes villes	2012	5

Commentaires sur le Plan d'Actions Immédiat :

Ce volet d'actions est encore une fois bien exploité pour réduire la place de la voiture en ville, en particulier la création de voies piétons/cycles et le développement de l'offre vélo. Il faudra veiller à la continuité et la sécurisation des cheminements cyclables. Pour aller plus loin il serait intéressant de poursuivre la réflexion sur le partage de l'espace (contre-sens cyclables, marquage au sol, espaces partagés non marqués, ...)

N°7	Développer des parkings relais en dehors de la ville (entrées de ville, gare, lignes de bus)																			
Mobilité bas carbone Proposer des alternatives efficaces à la voiture	<ul style="list-style-type: none"> Descriptif <p>Les parkings relais (P+R) sont installés en périphérie de la ville et permettent le report de l'automobile vers les transports en commun. Bien desservis par tous les modes de déplacements (vélo, bus...), ils aèrent le centre ville, le rendent plus accessible aux piétons et cyclistes et plus agréable.</p> <p>L'utilité de ces parkings relais n'est pas à démontrer compte tenu des augmentations de fréquentation que connaissent ces types d'installations dans les autres villes de France. Cette mesure nécessite une réorganisation des transports en commun ainsi qu'un cadencement pour mieux répondre aux attentes des usagers en particuliers lors des périodes de pointe. Cette action agit donc de concert avec les actions n°4 (Développer l'offre de transport en commun) et 5 (Création d'une plateforme multimodale au niveau de la gare).</p>																			
	<ul style="list-style-type: none"> Estimation des émissions évitées à l'horizon 2020 : 56 t équ. C. <p><u>Hypothèse de calcul</u></p> <p><u>Assiette</u> : Déplacements internes en centre ville et utilisation des transports en commun : 6 318 t équ. C.</p> <p><u>Réductions attendues</u> : En se basant sur l'exemple de Grenoble (156 000 habitants) : 168 000 voitures ont utilisé les 13 P+R (2150 places) en 2006. Avec Montauban, le facteur de population est de 3 ce qui équivaut 770 places de parkings sur 5 P+R, soit 60 000 voitures à l'année. La distance parcourue est de 10 km (aller-retour centre ville) soit 600 000 km à l'année (avec 2/3 en heures de pointes).</p> <p style="text-align: right;">soit 56 t équ. C. à l'année.</p>																			
	<ul style="list-style-type: none"> Calendrier de mise en œuvre préconisé : <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #90EE90;"></td> </tr> </tbody> </table>	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020									
2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020											

<ul style="list-style-type: none"> Proposition d'actions immédiates : 		
Action	Calendrier	Contribution aux objectifs
Optimiser les parcs relais de Giratoire Mallet/incinérateur, peupleraie près de Tempélaît, fobio, Euryhtmie		5

Commentaires sur le Plan d'Actions Immédiat :

Le nombre de parkings relais considéré dans les actions immédiates correspond aux estimations de l'action phare. Cela souligne la cohérence des deux plans. Ainsi l'optimisation des ces parcs relais va dans le sens du PCET mais ne pourra prendre son ampleur qu'avec le développement des modes de déplacements doux et une liaison renforcée avec les transports en commun.

N°8	Réduire les limitations de vitesse dans les zones urbaines (de 90 à 70 km/h)																			
Mobilité bas carbone Réduire l'impact de l'utilisation de la voiture	<ul style="list-style-type: none"> Descriptif <p>La voiture étant le mode de transport privilégié, il apparaît évident que des efforts doivent être faits pour réduire les émissions de gaz à effet de serre qui en résultent. Il existe ainsi plusieurs actions permettant ces réductions dont réduire les limitations de vitesse dans les zones urbaines.</p> <p>Les réductions de limitations de vitesse permettent de faire des économies importantes en carburant et donc en gaz à effet de serre. A titre d'exemple, diminuer de 10 km/h la vitesse sur autoroute permet d'économiser en moyenne 13% de carburant. Cela souligne l'importance du plan d'actions dédié à l'usage de la voiture. En outre, accroître les contraintes à l'utilisation de la voiture favorise le recours aux transports en commun.</p> <p>Pour être bien comprise, cette action doit s'accompagner d'une large communication.</p>																			
	<ul style="list-style-type: none"> Estimation des émissions évitées à l'horizon 2020 : 303 t équ. C. <p><u>Hypothèse de calcul</u></p> <p><u>Assiette</u> : 30% des déplacements internes se font sur des espaces qui seront concernés par la réduction, eux-mêmes 36% des déplacements des résidents : 3 791 t équ. C.</p> <p><u>Réductions attendues</u> : Nous obtenons une réduction de 8% mais que nous considérons uniquement sur la part des carburants, avec une mise en œuvre progressive. 303 t équ. C.</p>																			
	<ul style="list-style-type: none"> Calendrier de mise en œuvre préconisé : <table border="1" data-bbox="197 1496 1528 1568"> <thead> <tr> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #FFD700;"></td> <td style="background-color: #90EE90;"></td> <td style="background-color: #90EE90;"></td> <td style="background-color: #90EE90;"></td> <td style="background-color: #90EE90;"></td> <td style="background-color: #90EE90;"></td> <td style="background-color: #90EE90;"></td> <td style="background-color: #90EE90;"></td> </tr> </tbody> </table>	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020									
2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020											

Commentaires sur le Plan d'Actions Immédiat :

L'utilisation de la voiture est parmi les premières raisons de forts niveaux d'émissions de gaz à effet de serre. L'un des principes fondamentaux de la conduite à moindre émission de GES est la réduction des vitesses, il faut donc travailler attentivement à identifier les zones où l'on peut réduire ces vitesses (en particulier la rocade où les résultats seraient très efficaces). Attention tout de même à ne pas mener une action relative à la conduite économique (communication, limitation de vitesses...) de manière isolée ; la diffusion de l'information et la mise en œuvre doivent être conjoints.

Pour l'heure, aucune action immédiate ne vient concrétiser cette fiche projet.

N°9	Soutien du fret ferré (par exemple : promotion d'opérateurs ferroviaires de proximité, centre de transit fer-foute...)																			
Mobilité bas carbone Proposer des alternatives au fret routier	<ul style="list-style-type: none"> Descriptif <p>Sur le territoire concerné, le bilan carbone fait apparaître certains secteurs sensibles. Le fret routier représente une part importante des émissions de gaz à effet de serre du périmètre.</p> <p>Il est donc primordial de développer des solutions alternatives au fret routier en organisant le report modal sur le fret ferré ou le fret fluvial. La Communauté d'Agglomération du Grand Montauban présentant des atouts compétitifs dans ces domaines, la mutualisation des acteurs et des moyens permettra de trouver conjointement, des solutions à cette problématique.</p> <p>Cette action est très clairement l'une des plus importantes à mettre en œuvre car elle touche au secteur le plus émetteur. En s'engageant, la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban redéveloppera l'utilisation du fret ferré grâce à la promotion de divers opérateurs de proximité, en lançant la création d'un centre de transit fer-route mais en n'engageant pas la pérennité des opérateurs de fret routier.</p>																			
	<ul style="list-style-type: none"> Estimation des émissions évitées à l'horizon 2020 : 7 970 t équ. C. <p><u>Hypothèse de calcul</u></p> <p><u>Assiette</u> : trafic de transports de marchandises entrant et sortant, consommation d'énergies et émissions directes de CO2 : 39 850 t équ. C.</p> <p><u>Réductions attendues</u> : La réduction à atteindre est très ambitieuse, mais l'objectif global de -20% ne sera pas réalisable sans ce type d'actions concrètes sur le fret routier. On prend une hypothèse de réduction progressive jusqu'à -20%.</p> <p style="text-align: right;">Soit 7 970 t équ. C.</p>																			
	<ul style="list-style-type: none"> Calendrier de mise en œuvre préconisé : <table border="1" data-bbox="197 1451 1528 1529"> <thead> <tr> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020									
2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020											

Commentaires sur le Plan d'Actions Immédiat :

Le transport de marchandises a été identifié comme le second poste d'émission de GES sur la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban. Les objectifs de réduction des émissions de GES ont été décrits comme ambitieux mais réalisables si l'on focalisait une bonne partie des efforts sur les solutions alternatives au fret routier.

L'action est complexe et nécessite l'intervention d'acteurs privés, mais son importance est majeure et doit être initiée rapidement, sans quoi les objectifs seront plus difficilement atteints.

Poursuivre l'identification de l'habitat énergivore et insalubre sur l'ensemble des communes du Grand Montauban et proposer des financements spécifiques sur les quartiers les plus vulnérables (OPAH/PRI)

Bâtiment et énergies
Poursuivre la réhabilitation les bâtiments existants et lutter contre la précarité énergétique

• **Descriptif**

Sur l'ensemble du parc de logements, on distingue plusieurs catégories de bâtiment. Les plus énergivores sont ceux construits avant 1975, date de la nouvelle réglementation thermique avec laquelle les préoccupations en matière d'isolation et d'économies d'énergies, ont commencé à se propager.

Il existe aujourd'hui diverses méthodes pour identifier l'habitat très consommateur (analyse infrarouge, diagnostic énergétique, relevé de consommations...). Ces techniques permettent d'identifier les logements du territoire sur lequel vont s'appuyer les plans de rénovation et de réhabilitation.

La deuxième étape de cette action consiste à proposer des financements spécifiques pour les quartiers les plus vulnérables. Les opérations de diagnostic énergétique d'un logement sont parfois lourds et hors de portée de certains types de revenu, d'où l'importance de l'action de la collectivité pour favoriser ces initiatives.

De telles mesures demandent la construction d'actions conduites conjointement par les organismes de financement, les propriétaires et les locataires.

• **Estimation des émissions évitées à l'horizon 2020 :**

3 073 t équ. C.

Hypothèse de calcul

Assiette : Emissions liées aux logements collectifs et individuels construits avant 1975 :

6 146 t équ. C.

Réductions attendues : Sur 30% des logements collectifs et individuels construits avant 1975, il est possible d'atteindre des réductions de plus de 50% des consommations et donc des émissions de gaz à effet de serre. La montée en puissance de cette action est progressive.

Soit 3 073 t équ. C.

• **Calendrier de mise en œuvre proposé :**

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020

- **Proposition d'actions immédiates :**

Action	Calendrier	Contribution aux objectifs
Label qualité « habiter mieux »	2011	6
Approfondir l'identification de l'habitat énergivore	2011	5
Proposer des aides CAF pour réaliser des diagnostics énergétiques et financer des réhabilitations	2011	6
Création d'ambassadeur de l'énergie via les régies de quartier	2012	6
Création d'un chèque énergie pour les projets de réhabilitation et d'amélioration	2012	4

Commentaires sur le Plan d'Actions Immédiat :

L'identification de l'habitat énergivore est déjà initié sur la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban et est à approfondir et à poursuivre.

On sait que ces actions représentent la base du travail de réhabilitation et de rénovation des logements et qu'elles ne sont donc pas à négliger. La poursuite de ces travaux est totalement en harmonie avec le plan d'action du PCET. Néanmoins, la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban devra être bien attentive à fédérer les efforts des particuliers (diagnostics isolés, services EDF-GDF...), de la collectivité (conseils aux habitants, Salon du logement...) et les aides correspondantes afin de stimuler et de mettre en cohérence cette dynamique. La suite du travail doit donc être focalisée sur la recherche de financements pour initier le programme de réhabilitation.

- Descriptif**

Sur la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban, le poste Résidentiel est le 4^{ème} poste le plus émetteur en gaz à effet de serre. La marge de manœuvre est donc importante. L'identification de l'habitat énergivore insalubre est déjà conduite par la communauté et est à poursuivre (action n°10), car cela permettra de cibler les zones sensibles et de concentrer les efforts de réhabilitation.

On pense souvent que la construction de nouveaux bâtiments énergétiquement performants est la solution la plus adaptée, or il s'avère que la rénovation par l'isolation et le rééquipement est bien moins émettrice de gaz à effet de serre, elle permet d'autant plus de conserver un patrimoine architectural important.

L'objectif de cette action est donc d'identifier des friches urbaines ou des bâtiments insalubres pouvant être réhabilités. Ce type d'action permet de limiter la construction neuve, ainsi que l'étalement urbain.

- Estimation des émissions évitées à l'horizon 2020 :**

1 875 t équ. C.

Hypothèse de calcul

Assiette : Emissions liées à la construction de bâtiments neufs :

3 750 t équ. C.

Réductions attendues : Nous faisons l'hypothèse que 25% des constructions neuves seront des réhabilitations. La réhabilitation permet de diviser par 2 les émissions liées à la construction de bâtiments. L'action connaît ensuite une montée en puissance progressive.

Soit 1 875 t équ. C.

- Calendrier de mise en œuvre préconisé :**

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020

- Proposition d'actions immédiates :**

Action	Calendrier	Contribution aux objectifs
Réaménagement de friches en centre ville	2011	6

Commentaires sur le Plan d'Actions Immédiat :

Les réaménagements de friches en centre ville engagés sont efficaces de par leur calendrier et leur mode opératoire. Nous sommes en bonne cohérence avec la feuille de route. Attention néanmoins à faire poursuivre ce type d'opérations sur un long terme et à bien les étendre sur toutes les communes.

N°12	Développer les énergies renouvelables (réseaux de chaleur bois, géothermie, chauffe-eau solaire)																				
Bâtiment et énergies renouvelables et autres ressources locales	<ul style="list-style-type: none"> Descriptif <p>Confrontés à des énergies fossiles de plus en plus chères et à des obligations en termes de réduction d'émissions de CO₂, les réseaux de chaleur sont de plus en plus enclins à utiliser le bois-énergie. En effet cette technologie continue de faire ses preuves en termes d'efficacité et de compétitivité.</p> <p>Il est ici possible de fournir une énergie moins polluante et moins coûteuse, de par la proximité des fournisseurs. Le défi est de taille, mais rappelons que les objectifs fixés en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, seront difficilement atteints sans le recours aux énergies renouvelables.</p> <p>Cette action propose de favoriser le développement des réseaux de chaleur bois, pour permettre le développement des énergies renouvelables.</p> Estimation des émissions évitées à l'horizon 2020 : <p style="text-align: right;">2 227 t équ. C.</p> <p><u>Hypothèse de calcul</u></p> <p><u>Assiette</u> : Consommations énergétiques du secteur résidentiel et tertiaire en électricité et combustibles : <p style="text-align: right;">29 688 t équ. C.</p> <p><u>Réductions attendues</u> : On comptabilise l'électricité pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, les pertes en lignes et la consommation de combustibles. Nous considérons que 10% des besoins en chaleur des secteurs résidentiel et tertiaire seront couverts par des réseaux de chaleur bois, et 75% de ces réductions devra être atteint. <p style="text-align: right;">Soit 2 227 t équ. C.</p> </p></p> Calendrier de mise en œuvre préconisé : <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> <tr> <td style="background-color: #ffff00;"></td> <td style="background-color: #ffff00;"></td> <td style="background-color: #90ee90;"></td> <td style="background-color: #90ee90;"></td> <td style="background-color: #90ee90;"></td> <td style="background-color: #90ee90;"></td> <td style="background-color: #90ee90;"></td> <td style="background-color: #90ee90;"></td> <td style="background-color: #90ee90;"></td> <td style="background-color: #90ee90;"></td> </tr> </table> 	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020										
2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020												

	Proposition d'actions immédiates :		
	Action	Calendrier	Contribution aux objectifs
	Prévoir des zonages dans les ZAC pour rendre les chaufferies bois obligatoires		6

Commentaires sur le Plan d'Actions Immédiat :

Les réductions d'émissions de GES sont importantes grâce au développement des réseaux de chaleur bois. En profitant de la ressource locale en bois et en rendant les chaufferies bois obligatoires dans certains zonages, la contribution aux objectifs est totale. Les actions immédiates contribuent aux objectifs, sur les nouveaux projets. Sur les années à venir, la réflexion devra être étendue aux quartiers existants.

Identifier les potentiels de développement économie verte dans la perspective de créer un écopôle pour accueillir des éco-entreprises dans une zone de qualité environnementale

• **Descriptif**

La Communauté d'Agglomération du Grand Montauban, carrefour économique de la région, présente un dynamisme économique illustré par la présence de nombreuses entreprises ainsi qu'une croissance démographique forte. Le territoire réunit des acteurs économiques performants dans les domaines de l'agroalimentaire, de l'électronique, ou encore de la mécanique industrielle et de la logistique.

Profiter de ce dynamisme est un enjeu de taille pour la Communauté. En effet, avec la concertation des partenaires publics et privés, il est possible d'insuffler le développement durable dans les pôles économiques. Il faut soutenir les créateurs d'entreprises, promouvoir l'économie verte et offrir un cadre de qualité pour l'implantation de ces nouvelles entreprises.

Les actions n°14, 17 et 18 (partenariat avec la CCI, plan de prévention des déchets et réduction des émissions du secteur industriel) agissent de concert et permettront de modifier le visage de l'économie locale, pour la rendre plus respectueuse de l'environnement tout en la rendant plus pérenne.

• **Estimation des émissions évitées à l'horizon 2020 :**

1 677 t équ. C.

Hypothèse de calcul

Assiette : Emissions dues aux activités industrielles et tertiaires :

33 533 t équ. C.

Réductions attendues : Le développement de l'économie verte ne permet pas de réductions directement quantifiables, mais l'évolution du tissu économique vers une tendance plus environnementale et les services rendus par les éco-entreprises permettront à long terme des réductions importantes. On estime qu'une diminution de 5% pourrait être atteinte en 2020.

Soit 1 677 t équ. C.

• **Calendrier de mise en œuvre préconisé :**

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020

• Proposition d'actions immédiates :		
Action	Calendrier	Contribution aux objectifs
Développement d'une nouvelle zone d'activités de 8 ha qui accueillera des artisans à la pointe dans le domaine du développement durable et où l'axe environnemental et l'axe social seront développés	2013	6

Commentaires sur le Plan d'Actions Immédiat :

La création d'un écopôle est un projet de grande envergure permettant de durablement modifier l'économie du territoire. L'engagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban dans le cadre du développement d'une nouvelle zone d'activité de pointe, inscrit le plan d'actions immédiates dans une démarche cohérente avec le projet phare. Cette initiative est à soutenir et à diffuser.

- Descriptif**

L'activité industrielle représente pour la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban 16 800 t équ. C. Trop souvent synonyme de pollution et de non respect de l'environnement, le visage de l'industrie peut aujourd'hui changer grâce à l'engagement des acteurs économiques.

Le marché de l'économie verte est aujourd'hui en plein essor grâce à la diffusion des informations, aux préoccupations des citoyens et aux efforts des acteurs économiques en faveur de la sauvegarde de l'environnement.

Afin de parvenir à un engagement efficace mariant performances environnementales et activité économique, certains partenariats sont indispensables. Des acteurs comme la CCI sont parmi les mieux placés pour diffuser largement les nouvelles pratiques comme des économies sur les frigorigènes, les énergies ou les déchets...

Cette action entre dans une vaste campagne dans laquelle la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban s'engage, visant à animer et dynamiser l'économie du territoire autour du développement durable.

- Estimation des émissions évitées à l'horizon 2020 :**

3 353 t équ. C.

Hypothèse de calcul

Assiette : Emissions des activités industrielles et tertiaires :

33 533 t équ. C.

Réductions attendues : Les effets de partenariats efficaces avec la CCI se feront ressentir progressivement, l'hypothèse d'une réduction de 10% de ces émissions est raisonnable.

Soit 3 353 t équ. C.

- Calendrier de mise en œuvre préconisé :**

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020

<ul style="list-style-type: none"> Proposition d'actions immédiates : 			
	Action	Calendrier	Contribution aux objectifs
	Développer l'écologie industrielle en recherchant la synergie entre les entreprises du territoire	2011	5
	Capitaliser les expériences positives des entreprises par le biais du portail économique, retour d'expériences sur les entreprises qui ont reçu un trophée et les entreprises présentées lors des journées du climat	2011	4

Commentaires sur le Plan d'Actions Immédiat :

Les actions et l'accompagnement menés par la CCI sont déjà engagés. La CCI est un acteur clé du développement économique du territoire et de son engagement durable. Ainsi l'enjeu est aujourd'hui de pérenniser et d'étendre les actions, de manière à diffuser au mieux les bonnes pratiques.

N°15**Préserver les terres agricoles de qualité et constituer des réserves foncières destinées à l'agriculture durable, notamment le maraîchage bio****Une économie verte
l'économie verte
Construire l'identité économique du territoire autour de**

- Descriptif**

L'agriculture, secteur vulnérable, présente des émissions liées aux pratiques agricoles (déséquilibre du bilan azoté, labour, pollutions diffuses...). L'optimisation de ces pratiques et le développement d'une agriculture durable peut assurer une importante diminution de ces émissions. Très attendue par les consommateurs, cette action (couplée à l'action n°25) est un enjeu fondamental pour le bilan carbone du secteur agricole comme pour sa protection.

Le territoire concerné possède un potentiel agricole important et l'accent doit être mis sur ce type d'actions. C'est ce à quoi s'engage la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban.

- Estimation des émissions évitées à l'horizon 2020 :**

234 t équ. C.Hypothèse de calcul

Assiette : Emissions liées à l'utilisation d'engrais et à leur fabrication sur 10% des terres agricoles :

293 t équ. C.

Réductions attendues : La mise en place progressive de mesures efficaces permettra la réduction de 80% de ces émissions.

Soit 234 t équ. C.

- Calendrier de mise en œuvre préconisé :**

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020

N°16

Encourager la création de Ressourcerie / Recyclerie pour favoriser l'activité de réemploi

Une économie verte
Des modes de production et de consommation sobres en énergie et en matières premières

- Descriptif**

La ressourcerie est un outil au service de toutes collectivités locales désireuses d'inscrire sa gestion des déchets encombrants dans une perspective durable et d'économie solidaire. Elle œuvre pour la réduction du volume des déchets par une valorisation par réemploi des encombrants collectés et une sensibilisation à l'écocitoyenneté.

Bénéficiant d'un réseau en pleine expansion, l'activité de réemploi des déchets bénéficie de l'attention grandissante des citoyens, qui y voient l'engagement des collectivités pour le développement durable, et le changement des comportements au travers de la sensibilisation et de l'éducation citoyenne.

Cette action est symbolique d'un changement des modes de consommation.

- Estimation des émissions évitées à l'horizon 2020 :**

37 t équ. C.

Hypothèse de calcul

Assiette : Fin de vie des déchets :

8 136 t équ. C.

Réductions attendues : On se base sur des expériences concrètes, comme la ville de Lille et son agglomération, exemplaire dans la réutilisation des déchets. Au même degré de performances, 48 tonnes de déchets seraient prélevées. Une ressourcerie valorise en moyenne 80% des déchets collectés soit 38 tonnes. Cela permettrait d'économiser en fabrication (50% plastique et 50% métaux) 32 t équ. C. et en élimination (mix métaux et plastiques) 5 t équ. C.

Soit 37 t équ. C.

- Calendrier de mise en œuvre préconisé :**

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020

- Proposition d'actions immédiates :**

Action	Calendrier	Contribution aux objectifs
Récupération des objets réutilisables par Emmaüs sur la déchetterie ECOSUD	2010	6

Commentaires sur le Plan d'Actions Immédiat :

Les ressourceries tiennent autant de la sensibilisation et de l'action sociale que de la réduction directe des émissions de GES. Et pourtant son impact est très important car elle permet une modification des mœurs et des pratiques. Le choix de l'association Emmaüs comme partenaire est intéressant et assure la cohérence de ces opérations avec le plan d'actions. Cet exemple pourrait être étendu à d'autres types de produits.

- **Descriptif**

La production grandissante de déchets est aujourd'hui un problème qui touche les particuliers comme les entreprises, car elle représente un coût ainsi qu'un impact environnemental fort. Diverses mesures sont mises en œuvre à l'échelle locale comme globale pour limiter les retombées de cette production.

Directement relié à l'action n°16 (Création de ressourcerie), un plan de prévention des déchets à la source sensibilise les citoyens sur leurs modes de consommation. Il vise à sensibiliser la population sur la manière de faire ses courses, d'éviter le gaspillage de papier dans la publicité ou encore de faire du compostage...

Pour permettre le changement de pratiques de chacun, la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban s'engage à établir et à diffuser un plan de prévention des déchets à la source.

- **Estimation des émissions évitées à l'horizon 2020 :**

876 t équ. C.

Hypothèse de calcul

Assiette : Fin de vie des déchets, fabrication de futurs déchets (hors déchetterie et déchets provenant de Castelsarrasin-Moissac):

12 524 t équ. C.

Réductions attendues : Nous faisons l'hypothèse raisonnable que les mesures prises permettront la réduction progressive de 7% des déchets sur les cinq années à venir.

Soit 876 t équ. C.

- **Calendrier de mise en œuvre préconisé :**

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020

- **Proposition d'actions immédiates :**

Action	Calendrier	Contribution aux objectifs
Semaine de réduction des déchets dans le supermarché Auchan	28 Mars au 2 Avril	3
Réduction des déchets sur le Marathon	2012	3
Promotion du tri par SIRTOMAD dans les manifestations sur Montauban : Alors Chante, Festival de Jazz, fête du goût et des saveurs, Fête des sports...	Chaque année	3
Animations au centre social La Comète à Montauban sur le compostage et les déchets	1 au 8 Avril 2011	3
Mener un travail sur la réduction des déchets avec les supermarchés Leclerc	2ème semestre 2011	3
Collecte des suremballages en sortie de caisse	2011	3
Optimisation de la collecte du verre	2011	4
Extension des consignes de la collecte sélective pour les plastiques	Septembre 11	5
Machine à café des pépinières d'entreprises sans gobelet (utilisation de tasse personnelle)	2011	4
Promotion de la DRIMM	2011	3
Distribution de STOP PUB pour les boîtes aux lettres	Déjà existant	3
Promotion du compostage individuel	Déjà existant	3

Commentaires sur le Plan d'Actions Immédiat :

En sensibilisant les particuliers sur leur mode de consommation, il est possible d'obtenir d'importants changements de comportements. La production de déchets est l'un des piliers phares de ce volet. On voit bien au travers de ces actions immédiates que la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban s'engage à réduire les quantités de déchets produites par le territoire.

Le nombre et la diversité des partenaires (SIRTOMAD, grandes surfaces de distribution, la communication) sont gage d'efficacité et démontre la maturité de l'action sur les déchets.

Travailler avec les acteurs pour développer le plan de prévention des déchets à la source de divers secteurs (entreprises, tertiaire, enseignement...) est maintenant un enjeu majeur.

- Descriptif**

L'activité industrielle sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban émet chaque année près de 17 000 t équ. C.

2 sites sont soumis au Plan National d'affectation des Quotas, traduction d'une directive européenne qui encadre les réductions sur les sites industriels les plus émetteurs. Progressivement cette réglementation va devenir de plus en plus restrictive.

Dès lors, les sites concernés vont nécessairement s'engager dans des plans de réduction de ces émissions sur le moyen terme.

- Estimation des émissions évitées à l'horizon 2020 :**

1 900 t équ. C.

Hypothèse de calcul

Assiette : Emissions liées à l'activité des industries les plus émettrices du territoire (PNAQ):

11 820 t équ. C.

Réductions attendues : Nous faisons l'hypothèse que la moyenne de réduction des émissions sur les 2 sites PNAQ sera de 16 % sur 10 ans.

Soit 1 900 t équ. C.

- Calendrier de mise en œuvre préconisé :**

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020

Commentaires sur le Plan d'Actions Immédiat :

Cette action est une action portée par les industries dans le cadre de leurs obligations de réduction des émissions de GES et de leurs politiques internes. Le rôle de la collectivité est ici de « stimuler » les prises d'initiatives et les projets portés par les industries du territoire.

- **Descriptif**

Le Plan Climat doit être un outil vivant autour duquel l'ensemble des acteurs se fédère. Il définit les actions stratégiques qui conduiront la lutte contre le réchauffement climatique dans les années à venir.

Pour que les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre soient atteints, il est impératif que chacun participe à l'effort. Rappelons que 50% des émissions du territoire sont liés aux habitants (logement, déplacement de personnes et alimentation). Il est donc nécessaire de mobiliser largement sur le réchauffement climatique et le Plan Climat.

Il n'y a pas de réduction directe avec cette action, mais les bénéfices se feront sentir sur la facilité de mise en place des autres axes stratégiques. L'engagement de tous est un pré-requis pour le succès des autres actions concrètes. La Communauté d'Agglomération du Grand Montauban est déjà investie dans cette démarche et s'engage à la poursuivre pour la pérennité du Plan Climat.

- **Estimation des émissions évitées à l'horizon 2020 :**

9 339 t équ. C.

Hypothèse de calcul (ce calcul intègre les actions n°20, 21, 22 et 23)

Assiette : Toutes les émissions liées aux comportements des personnes (déplacements, alimentation, déchets...) :

93 385 t équ. C.

Réductions attendues : Nous faisons l'hypothèse que sur 20 ans, l'ensemble des actions de sensibilisations et éducation permettront de réduire les émissions de 10%

Soit 9 339 t équ. C.

- **Calendrier de mise en œuvre préconisé :**

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020

**L'engagement de tous
Grand Montauban
Communiquer sur le Plan Climat et sensibiliser à l'échelle du**

• **Proposition d'actions immédiates :**

Action	Calendrier	Contribution aux objectifs
Fête de l'énergie	Octobre 11	4
Organisation de visites de maisons économes en énergies	Réparties sur l'année 2011	4
Réalisation d'une exposition bilan sur l'opération écon'home	4ème trimestre 2011	5
Présentation de la mission Info Energie aux élus et secrétaires de Mairie	24 Mars 11	2
Information sur la RT2012 organisée par la DREAL et la DDT 82	26 Mai	2
Communication lors du marathon (déchets, gobelets, tri...)	2011	2
Promotion de l'éco-conduite par les collectivités puis par la CCI	2011	5
Semaine de la mobilité organisée par la CCI dans le cadre du PDIE de la ZI Nord	Septembre 2011	3
Création de fermes pédagogiques et amélioration de l'accessibilité handicapée pour les existantes	2011	3
Participation de l'Agence Locale de l'Energie (ALE) au salon de l'habitat	Novembre 2011	3
Participation de l'ALE à la foire Bio	2011	2

Commentaires sur le Plan d'Actions Immédiat :

La Communauté d'Agglomération du Grand Montauban est un territoire au patrimoine culturel fort. Plusieurs manifestations ont lieu et sont l'occasion de diffuser largement l'engagement pris par la collectivité, les enjeux du PCET et le rôle de chacun. L'opportunité a été bien saisie ici pour développer la communication et la valorisation du Plan Climat. Les estimations précisent que la quantification en termes de réduction d'émissions de GES était difficile mais que les retombées étaient importantes. Nous sommes donc ici, de par la diversité des actions, le calendrier et les partenaires engagés, en excellente cohérence avec l'axe « l'engagement de tous ».

N°20	Création d'une agence locale de l'énergie (ALE) et faire du conseil climat énergies auprès de citoyens																			
L'engagement de tous Communiquer sur le Plan Climat et sensibiliser à l'échelle du Grand Montauban	<ul style="list-style-type: none"> Descriptif <p>Malgré la communication sur les conséquences de l'activité humaine sur l'environnement, les citoyens sont encore trop peu informés des moyens de lutte contre le réchauffement climatique.</p> <p>Le meilleur moyen de fédérer les particuliers autour des efforts collectifs est de les sensibiliser. Les agences locales de l'énergie se fixent des objectifs en lien avec chacun des thèmes de l'environnement (énergies, eau, air, équipements...). Son but premier est de communiquer et d'orienter les citoyens vers des pratiques plus durables.</p> <p>Pour ce faire, elle dispose des ressources et des connaissances pour informer sur les matériaux, les installations, les aides financières... et permet à chacun de construire un projet durable et cohérent avec le Plan Climat.</p>																			
	<ul style="list-style-type: none"> Estimation des émissions évitées à l'horizon 2020 : <p style="text-align: center;">Calcul intégré à l'action n°20</p>																			
	<ul style="list-style-type: none"> Calendrier de mise en œuvre préconisé : <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>2011</td> <td>2012</td> <td>2013</td> <td>2014</td> <td>2015</td> <td>2016</td> <td>2017</td> <td>2018</td> <td>2019</td> <td>2020</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #92d050;"></td> <td style="background-color: #92d050;"></td> <td style="background-color: #92d050;"></td> <td style="background-color: #92d050;"></td> <td style="background-color: #92d050;"></td> <td style="background-color: #92d050;"></td> <td style="background-color: #92d050;"></td> <td style="background-color: #92d050;"></td> <td style="background-color: #92d050;"></td> <td style="background-color: #92d050;"></td> </tr> </table>	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020									
2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020											

<ul style="list-style-type: none"> Proposition d'actions immédiates : 		
Action	Calendrier	Contribution aux objectifs
Faire connaître l'Espace Info Energie (EIE)	2011	5

Commentaires sur le Plan d'Actions Immédiat :

En favorisant l'action des EIE, les actions immédiates contribuent aux objectifs. Cependant, la création d'une Agence Locale de l'Énergie (ALE) permet de donner une dimension aux actions de mobilisation citoyenne, à la hauteur du Grand Montauban. Seule une animation de terrain efficace permet d'atteindre des résultats (à l'image du travail réalisé par les ambassadeurs du tri).

- **Descriptif**

Les objectifs fixés par le Plan Climat Energie Territorial seront difficilement atteints par l'action seule de la collectivité. Ce pourquoi une mobilisation conjointe et coordonnée de l'ensemble des acteurs du territoire est incontournable. L'enjeu est donc de parvenir à associer dans une même dynamique, décideurs politiques et société civile.

La rédaction d'une charte permet de fixer les engagements de chacun et de les rassembler autour d'un projet conçu et rédigé collectivement. Les signataires s'impliquent ensuite à réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'action collective et individuelle à la fois, permet d'insuffler beaucoup de motivation dans les divers projets.

Il est donc incontournable pour la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban, de formaliser les engagements des acteurs de ce Plan Climat Energie Territorial dans une charte d'adhésion.

- **Estimation des émissions évitées à l'horizon 2020 :**

Calcul intégré à l'action n°20

- **Calendrier de mise en œuvre préconisé :**

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020

- **Proposition d'actions immédiates :**

Action	Calendrier	Contribution aux objectifs
Elaboration de la charte au plan climat	2011	6

Commentaires sur le Plan d'Actions Immédiat :

Avec les engagements des acteurs fixés et rassemblés dans une charte, la mise en œuvre des actions immédiates et phares est dynamisée. Afin de motiver l'ensemble des acteurs, une charte d'adhésion au Plan Climat était incontournable et cela, la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban l'a bien compris et la démarche est engagée. La contribution aux objectifs d'une telle action est forte et la cohérence avec le plan d'actions est grande.

N°22	Sensibiliser les scolaires et créer avec eux, des projets sur les thématiques du PCET																			
L'engagement de tous Former les acteurs sur les thématiques du Plan Climat afin de permettre le changement des pratiques	<ul style="list-style-type: none"> Descriptif <p>« Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Source : <i>Rapport Brundtland</i>.</p> <p>Il y a dans cette définition une notion forte de sens : celle de l'héritage. Si le Plan Climat a vocation d'atténuer les impacts du changement climatique sur les populations, il se doit surtout d'être valorisé sur du très long terme. Cela repose essentiellement sur l'éducation des jeunes générations.</p> <p>Sensibiliser et éduquer les scolaires sur les enjeux du PCET, les rôles et les opportunités de chacun, permettra de former ce qui sera le terreau du changement de pratiques. La Communauté d'Agglomération du Grand Montauban s'engage à favoriser et soutenir ce transfert de connaissances.</p>																			
	<ul style="list-style-type: none"> Estimation des émissions évitées à l'horizon 2020 : <p style="text-align: center;">Calcul intégré à l'action n°20</p>																			
	<ul style="list-style-type: none"> Calendrier de mise en œuvre préconisé : <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>2011</td> <td>2012</td> <td>2013</td> <td>2014</td> <td>2015</td> <td>2016</td> <td>2017</td> <td>2018</td> <td>2019</td> <td>2020</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #92d050;"></td> <td style="background-color: #92d050;"></td> <td style="background-color: #92d050;"></td> <td style="background-color: #92d050;"></td> <td style="background-color: #92d050;"></td> <td style="background-color: #92d050;"></td> <td style="background-color: #92d050;"></td> <td style="background-color: #92d050;"></td> <td style="background-color: #92d050;"></td> <td style="background-color: #92d050;"></td> </tr> </table>	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020									
2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020											

	<ul style="list-style-type: none"> Proposition d'actions immédiates : 		
	Action	Calendrier	Contribution aux objectifs
	Animations scolaires des animateurs de la collecte sélective sur la réduction à la source des déchets	Septembre 2011 : début des animations	5
Concours d'affiches sur le tri dans les écoles du SIRTOMAD	S'achève en 2011	4	

Commentaires sur le Plan d'Actions Immédiat :

Ces deux actions, sont le départ d'une démarche d'éducation éco-responsable de la future génération, concept inhérent au développement durable.

On note là encore, la maturité de l'action sur la thématique des déchets. Celle-ci doit servir d'exemple et être élargie à tous les autres thèmes abordés par le Plan Climat.

- **Descriptif**

La mise en place d'un PCET et le changement progressif des comportements a aussi un impact économique fort. L'émergence d'un nouveau marché pour répondre à la demande de « consommer mieux » peut parfois mettre en difficultés les artisans et les professionnels locaux.

C'est pourquoi il faut les accompagner tout au long de leur vie professionnelle pour faciliter la conversion et l'innovation, sans quoi nous créons un décalage entre la production locale et la demande.

Des actions comme la n°19 (Communication et Valorisation du Plan Climat) sont aussi indispensables pour la bonne marche de cette mesure. Le soutien des artisans et professionnels passe par un vaste programme économique destiné à soutenir et dynamiser la production locale tout en l'inscrivant dans une démarche durable.

La Communauté d'Agglomération du Grand Montauban s'est donc engagée à développer des formations pour les artisans et professionnels, et à les accompagner tout au long de leur vie professionnelle.

- **Estimation des émissions évitées à l'horizon 2020 :**

Calcul intégré à l'action n°20

- **Calendrier de mise en œuvre préconisé :**

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020

N°24 Soutenir les AMAP, créer et communiquer une liste de producteurs « filière courte »

**L'engagement de tous
Sensibiliser sur des thématiques spécifiques**

• Descriptif

Une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) naît de la rencontre du producteur et d'un groupe de consommateurs prêts à s'engager dans une démarche durable. Les denrées produites sont de saison, distribuées selon des filières courtes, pour permettre la réduction des coûts et améliorer la qualité pour le consommateur.

Les bénéfiques de cette action sont multiples :

- La nourriture n'a pas parcouru des centaines de kilomètres et est issue d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement,
- Le retour des particularités alimentaires locales et régionales est favorisé,
- L'économie locale est soutenue.

Cette action ne prendra son ampleur qu'avec la bonne mise en œuvre d'une politique foncière ainsi que d'une promotion d'une agriculture durable (action n°15), ce à quoi la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban s'engage.

• Estimation des émissions évitées à l'horizon 2020 :

1 050 t équ. C.

Hypothèse de calcul

Assiette : 15% des émissions liées à l'alimentation :

3 500 t équ. C.

Réductions attendues : Sous réserve d'une optimisation des modes de distribution, nous faisons l'hypothèse que la mise en place de filières courtes permet de diminuer de 30% les émissions de gaz à effet de serre.

Soit 1 050 t équ. C.

• Calendrier de mise en œuvre préconisé :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020

• Proposition d'actions immédiates :

Action	Calendrier	Contribution aux objectifs
Communiquer dans les supermarchés sur l'étiquetage des produits locaux	Déjà en place	3
Création d'un marché de producteurs locaux quotidien sur Montauban	2011	5

Commentaires sur le Plan d'Actions Immédiat :

La promotion des « filières courtes » est un enjeu de taille en termes de comportements éco-responsables et de modes de consommation des habitants. L'action immédiate engagée est importante et est un premier pas vers des pratiques plus durables des consommateurs. Néanmoins il faut rassembler les différents acteurs (Chambre d'Agriculture, exploitants, grossistes, distributeurs, associations...) pour dynamiser et généraliser la pratique (AMAP, label kilomètre zéro...). Les retombées socio-économiques comme environnementales sont considérables.

- **Descriptif**

Les collectivités et l'État jouent un rôle central pour le déploiement des objectifs du PCET. Bien sûr dans leur rôle de « collectivités partenaires », où elles peuvent assurer les rôles d'animateurs ou financeurs d'actions en faveur du climat, mais également en qualité de « collectivités exemplaires » en agissant sur leur patrimoine et le fonctionnement de leurs services.

Ce rôle d'exemplarité peut prendre alors une forme directe : gestion du patrimoine immobilier, du parc de véhicules, du déplacement des agents... ou indirecte dans les choix d'achats de fournitures et de services.

La mise en œuvre de cette action est une condition nécessaire pour le succès de l'axe stratégique « L'engagement de tous ». La Communauté d'Agglomération du Grand Montauban s'engage à montrer l'exemple.

- **Estimation des émissions évitées à l'horizon 2020 :**

1 240 t équ. C.

Hypothèse de calcul

Assiette : Les émissions du Patrimoine et Services :

6 200 t équ. C.

Réductions attendues : Les objectifs d'actions liées à la sensibilisation et la communication ne seront atteints qu'avec la bonne mise en œuvre de ce plan en interne. On fixe les réductions à 20% d'ici 2020.

Soit 1 240 t équ. C.

- **Calendrier de mise en œuvre préconisé :**

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020

Thèmes	N° de l'action	Actions	Emissions évitées en t équ. C	Total en t équ. C
Aménagement & urbanisme économes	1	Réaliser des AEU pour chaque actualisation de document d'urbanisme (SCOT, PLU) et pour les opérations d'aménagement (ZAC et lotissement)	2 641	2 600
	2	Définir une politique foncière (Établissement public foncier)	/	
Mobilité bas carbone	3	Réduire progressivement l'utilisation de la voiture en centre ville	1 263	11 300
	4	Développer l'offre de transport en commun	460	
	5	Création d'une plateforme multimodale au niveau de la gare	938	
	6	Développer les cheminements doux	329	
	7	Développer des parkings relais en dehors de la ville (avec entrées de ville, gare, lignes de bus)	56	
	8	Réduire les limitations de vitesse dans les zones urbaines (de 90 à 70 km/h)	303	
	9	Soutien du fret ferré (par exemple: promotion d'opérateurs ferroviaires de proximité; centre de transit fer-route...)	7970	
Bâtiment et énergies	10	Poursuivre l'identification de l'habitat énergivore et insalubre sur l'ensemble des communes CAGM (service hygiène) et proposer des financements spécifiques sur les quartiers les plus vulnérables (OPAH/PRI)	3 073	7 200
	11	Favoriser la rénovation plutôt que la construction neuve	1 875	
	12	Développer les réseaux de chaleur bois	2 227	

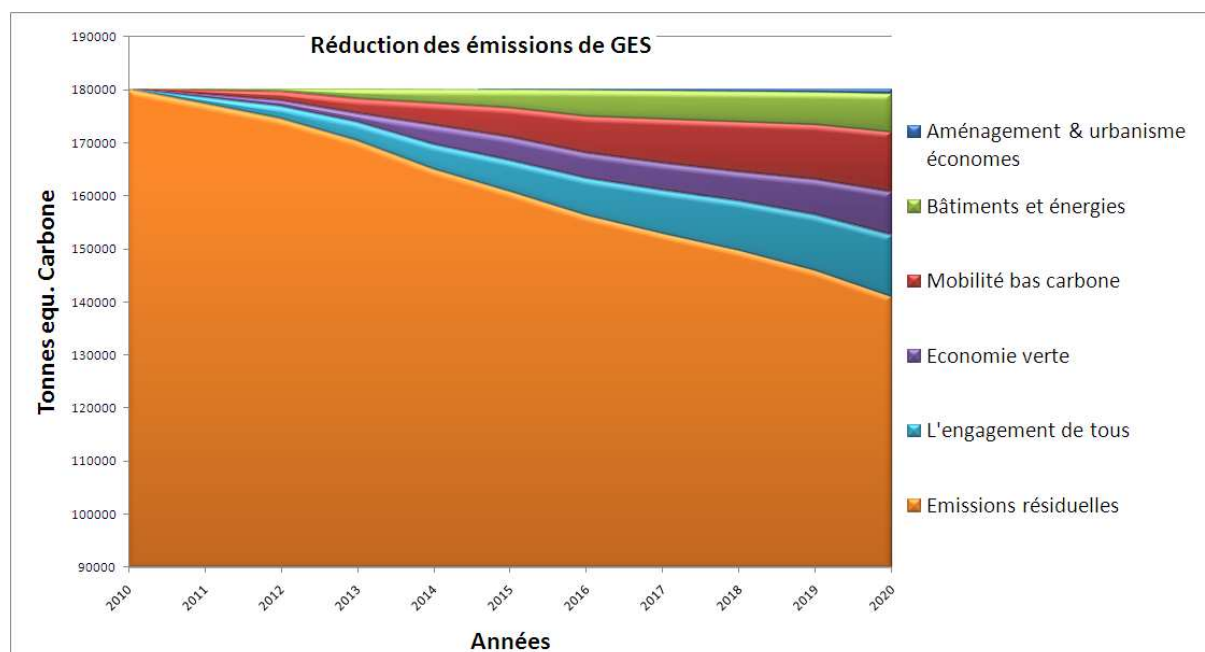
Thèmes	N° de l'action	Actions	Emissions évitées en t équ. C	Total en t équ. C
Une économie verte	13	Identifier les potentiels de développement économie verte dans la perspective de créer un écopôle pour accueillir des éco-entreprises dans une zone de qualité environnementale	1 677	8100
	14	Développer un partenariat efficace avec la CCI pour animer et dynamiser le tissu économique autour de l'économie verte	3 353	
	15	Préserver les terres agricoles de qualité et constituer des réserves foncières destinées à l'agriculture durable notamment le maraîchage bio (réserves foncières, « pépinière du bio »)	234	
	16	Encourager la création de Ressourcerie / Recyclerie pour favoriser l'activité de réemploi	37	
	17	Mettre en place un plan de prévention des déchets à la source	876	
	18	Réduire les émissions de GES du secteur industriel	1 900	
L'engagement de tous	19	Mettre en place un plan de communication et de valorisation du Plan Climat	9 339	11 600
	20	Création d'une agence locale de l'énergie (ALE) et faire du conseil climat énergies auprès des citoyens	/	
	21	Etablir une charte d'adhésion au Plan Climat	/	
	22	Sensibiliser les scolaires et créer avec eux, des projets sur les thématiques du PCET	/	
	23	Développer des formations pour les artisans et professionnels, et les accompagner tout au long de leur vie professionnelle	/	
	24	Soutenir les AMAP, créer et communiquer une liste des producteurs « filière courte »	1 050	
	25	Mettre en place un plan d'action interne pour diminuer les émissions du Patrimoine et Services	1 240	
Total				40 800

5 Synthèse du plan d'action

Le plan d'action proposé permet donc de réduire de 22,7% les émissions à gaz à effet de serre du territoire. Il propose ainsi une trajectoire légèrement supérieure aux objectifs européens.

Pour atteindre cet objectif de -20 % des émissions en 2020, il est donc nécessaire de travailler sur tous les postes d'émissions et aucune action proposée de ne peut-être négligée.

Ce schéma montre les gains réalisés grâce aux actions menées dans les 5 axes du Plan Climat du Grand Montauban et la montée en puissance progressive des actions.



Le Plan d'Action Immédiat reflète l'engagement pris par la Communauté d'Agglomération du Grand Montauban. Ces principales caractéristiques sont :

- ✓ La réflexion engagée est vaste et poussée, elle donne naissance à des actions concrètes,
- ✓ L'évolution du nombre de projets engagés et/ou existants est forte et marque le changement des pratiques,
- ✓ L'axe mobilité bas carbone est bien soutenu en particulier en termes d'optimisation des transports en commun et des cheminements doux,
- ✓ Les actions sur la réduction des déchets sont nombreuses et bénéficient de partenaires clefs tels que la grande distribution ou le SIRTOMAD,
- ✓ Les manifestations culturelles sont nombreuses et la CAGM a bien saisi l'opportunité d'y développer la communication autour du PCET,
- ✓ Des réflexions et des actions sont menées sur l'axe Aménagement et urbanisme économes et présentent un fort potentiel de réduction des émissions de GES.

Néanmoins, le facteur 4 est un objectif ambitieux qui nécessite un engagement et une mise en œuvre solides et inscrite dans le temps. Le Plan d'Action Immédiat, nécessite encore l'approfondissement de certains volets.

- ✓ Le transport de marchandises est le second poste le plus émetteur du territoire, et aucun projet n'est encore engagé en vue de réduire ces émissions. Le Grand Montauban doit donc concentrer ses efforts sur la recherche et le développement de solutions alternatives au fret routier afin d'atteindre les objectifs fixés,
- ✓ Certains volets comme la communication sont pourvus d'une grande quantité d'actions immédiates et donc d'un engagement fort, il faut faire attention à bien développer en parallèle toutes les actions qui vont de concert (ex : réduire l'utilisation de la voiture & développer l'offre de transport en commun) pour équilibrer l'action du territoire,
- ✓ Le territoire concerné par le PCET est un pôle économique attractif et performant, il est donc souhaitable dans un avenir proche construire l'identité économique du territoire autour de l'économie verte et multiplier les engagements du secteur économique (industriel & tertiaire) en faveur du développement durable.

Pour finir, rappelons que l'objectif à horizon 2050 est une réduction de 75% des émissions de gaz à effet de serre. Dès lors se premier plan d'action propose un pas dans la bonne direction, mais une partie importante du travail restera à réaliser. C'est pourquoi la loi Grenelle II prévoit une mise à jour des plans climats tous les 5 ans.